

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2019
COMPTE-RENDU

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 28.3.2019

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 28 mars 2019 est approuvé à l'unanimité.

2. Budget Primitif 2019

Le conseil approuve et vote, à l'unanimité, le budget primitif 2019 présenté par Monsieur le Maire :

Budget Principal

- Section de fonctionnement	878 996 €
- Section d'investissement	1 557 450 €

Budget Eau

- Section d'exploitation	161 934 €
- Section d'investissement	39 983 €

3. Taux d'imposition 2019

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux d'imposition 2018 et de les fixer comme suit :

- Taxe d'habitation :	12,84 %
- Foncier bâti :	2,31 %
- Foncier non bâti :	13,48 %
- C.F.E. :	20,47 %

4. Subvention DETR 2019

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de solliciter une aide financière de l'Etat au titre de la DETR 2019 pour les projets suivants :

- Remplacement des menuiseries de la chapelle
- Aménagement piétonnier de la RD223
- Réalisation de places de stationnement chemin de Peyrelade
- Réhabilitation du hangar communal
- Acquisition de terrains Zone télécabine

5. Subvention Développement Territorial

Le conseil municipal de décide, à l'unanimité, de solliciter une aide financière du Département au titre du Développement Territorial pour le projet d'aménagement piétonnier de la RD2223.

6. Fonds de concours C.C. Aure-Louron

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de solliciter une aide financière par le biais des fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Aure-Louron pour la réfection des peintures intérieures de la chapelle St Jacques.

7. Subvention Région Occitanie

Le conseil municipal de décide, à l'unanimité, de solliciter une aide financière de la Région Occitanie pour le projet d'aménagement piétonnier de la RD223.

8. SDE COMPLEMENTAIRE 2017

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet de mise en souterrain des dipôles 36, 87 et 163 issus du P01 "Mairie" sur la RD223 entre l'église et St Lary Soulan pour un montant total de 130 000 € HT. Il s'engage à garantir la somme de 78 000 € sur un emprunt à réaliser par le SDE. La contribution définitive de la commune sera déterminée après le règlement final des travaux.

9. Enfouissement du réseau de télécommunication

Parallèlement aux travaux d'enfouissement des réseaux basse tension et éclairage public, le conseil municipal approuve le projet d'enfouissement du réseau téléphonique présenté par le SDE pour un montant total de 17 400 € HT. Il s'engage à garantir cette somme sur un emprunt à réaliser par le SDE. La contribution définitive de la commune sera déterminée après le règlement final des travaux.

10. Eclairage public 2017 - Mise en place de 10 candélabres

La commune a été retenue dans le programme "Eclairage Public" arrêté par le Syndicat Départemental d'Energie pour la mise en place de 10 candélabres avec lanternes LED connectés GPS.

Le conseil municipal approuve le projet soumis par le SDE dont le montant est évalué à 30 000 € et s'engage à garantir la somme de 15 000 € sur un emprunt à réaliser par le SDE. La contribution définitive de la commune sera déterminée après le règlement final des travaux.

11. Eclairage public 2018 - Mise en place de 10 candélabres

La commune a été retenue dans le programme "Eclairage Public" arrêté par le Syndicat Départemental d'Energie pour la mise en place de 10 candélabres avec lanternes LED connectés GPS.

Le conseil municipal approuve le projet soumis par le SDE dont le montant est évalué à 30 000 € et s'engage à garantir la somme de 15 000 € sur un emprunt à réaliser par le SDE. La contribution définitive de la commune sera déterminée après le règlement final des travaux.

12. Eclairage public 2017 - Mise en place de 7 candélabres

La commune a été retenue dans le programme "Eclairage Public" arrêté par le Syndicat Départemental d'Energie pour la mise en place de 7 candélabres avec lanternes LED connectés GPS.

Le conseil municipal approuve le projet soumis par le SDE dont le montant est évalué à 20 000 € et s'engage à garantir la somme de 10 000 € sur un emprunt à réaliser par le SDE. La contribution définitive de la commune sera déterminée après le règlement final des travaux.

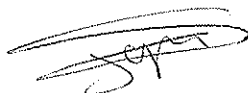
13. Subvention FAR 2019

Le conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter une aide financière du Département au titre du Fonds d'Aménagement Rural pour les travaux d'aménagement piétonnier de la RD223 (2^{ème} tranche).

Vignec, le 24 avril 2019

Le secrétaire de séance,

Stéphanie GALAUP



Le Maire,



Jean-Michel ISOART

